

|  |
| --- |
| Appel à Manifestation d’Intérêt |
| DOTATION D’ACTION TERRITORIALE |
| Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes à Saint-Avold |
| **Cahier des charges**  **Clôture des candidatures : 30/09/2023** |

Une image contenant texte, Police, Graphique, typographie

Description générée automatiquement

**Table des matières**

[1. Contexte 2](#_Toc138238020)

[1.1. Présentation de la DAT 2](#_Toc138238021)

[1.2. Objectifs de l’AMI 3](#_Toc138238022)

[1.3. Périmètre géographique 5](#_Toc138238023)

[1.4. Le financement des projets 5](#_Toc138238024)

[2. Critères d’éligibilité à l’AMI 5](#_Toc138238025)

[2.1. Les critères de recevabilité 5](#_Toc138238027)

[2.2. Critères préalables à l’examen des projets 5](#_Toc138238028)

[2.3. Critères de sélection 6](#_Toc138238029)

[2.4. Engagement des candidats retenus 6](#_Toc138238030)

[3. Modalités de réponse à l’AMI 6](#_Toc138238031)

[3.1. La fiche-projet de candidature 6](#_Toc138238033)

[3.2. Modalités pratiques 7](#_Toc138238034)

[3.3. Contacts 7](#_Toc138238035)

[3.4. Procédure et calendrier 7](#_Toc138238036)

[ANNEXE 1 : Dossier de candidature 8](#_Toc138238037)

# Contexte

## Présentation de la DAT

Metz Mécènes Solidaires en lien avec la commune de Saint-Avold anime la démarche de Dotation d’Action Territoriale sur le banc communal, en accompagnant le développement de projet ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes.

Dans ce cadre, depuis janvier 2023, la démarche de la DAT est lancée sur le territoire avec le soutien méthodologique de l’Institut Break Poverty.

Cette démarche innovante vise à engager les entreprises du territoire dans une dynamique de mécénat social pour soutenir les projets associatifs

Créée par plusieurs chefs d’entreprise dont Denis Metzger, son Président, Break Poverty Foundation (BPF) identifie et soutient des solutions innovantes visant à **prévenir la pauvreté et rompre le déterminisme social** auprès des jeunes les plus vulnérables.

BPF a ainsi choisi d’agir sur les racines de la pauvreté pour mieux la combattre à partir des axes d’intervention suivants :

* **Le soutien à l’enfance et à la parentalité** : Favoriser l’éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge et accompagner les parents via le développement de lieux d’accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d’ateliers de développement de l’éveil et du langage, etc…
* **La prévention du décrochage scolaire** : Offrir l’accompagnement nécessaire à chaque enfant grandissant dans un milieu défavorisé, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
* **L’insertion professionnelle des jeunes** : Permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l’entreprise et d’élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau, etc.

Le moyen d’action privilégié de Break Poverty Foundation est la mobilisation collective des acteurs à l’échelle locale : ainsi, elle impulse des **alliances territoriales** entre entreprises, pouvoirs publics et associations, au service de la prévention de la pauvreté. La « Dotation d'Action Territoriale » (DAT) en est une illustration : elle mobilise les entreprises locales pour contribuer au financement de projets associatifs à fort impact de leur territoire, aux côtés de la collectivité, sur une durée de trois années.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

* Encourager le mécénat social des entreprises en leur proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement ;
* Faire changer d’échelle et renforcer qualitativement les projets associatifs les plus pertinents sur le territoire sur les thématiques de soutien à la petite enfance et à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire et insertion professionnelle des jeunes, afin d’accompagner plus de bénéficiaires et de mieux les accompagner ;
* Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats et à la diversification de leurs sources de financement.

Intégrée à la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** au titre de l’implication des entreprises sur ces questions, la DAT se déploie aujourd’hui dans plus de 40 territoires à travers toute la France.

Plus d’infos sur [www.dat-france.org](http://www.dat-france.org)

## Objectifs de l’AMI

Le présent AMI portant sur la commune de Saint-Avold vise à permettre à des associations de se porter candidates sur le périmètre de la DAT précédemment cité.

La DAT doit permettre de soutenir le changement d’échelle et le renforcement qualitatif de projets à impact devant en particulier porter sur **un ou plusieurs axes prioritaires suivants** :

**Le soutien à la petite enfance et à la parentalité**

Besoin 1 : Proposer des modes de garde surtout pour les familles monoparentales et/ou avec des horaires atypiques

* + Former les acteurs du soutien à la parentalité sur le « aller vers »
  + Accompagner les crèches sur le développement global de l’enfant
  + Développer des modes de gardes alternatifs en priorité pour les familles monoparentales précaires

Besoin 2 : Soutenir la parentalité et l’éveil des plus jeunes

* + Proposer un dispositif de soutien à la parentalité
  + Renforcer l’apprentissage de la langue chez les plus petits et valoriser le plurilinguisme pour mettre en exergue la capacité d’apprentissage au-delà des difficultés à maîtriser au même niveau 2 langues dans les premières années de l’enfant
  + Proposer des actions d’éveil et de sensibilisation à visée d’ouverture culturelle, éducative pour les familles précaires

Besoin 3 : Offrir des solutions d’accueil et d’appui aux assistantes maternelles

* + Porter des actions de solutions d’accueil et d’appui / Proposer un lieu ressource pour les parents, assistantes maternelles et professionnels de la Petite Enfance

**Lutte contre le décrochage scolaire**

Besoin 1 : Proposer du soutien scolaire en dehors de l’école

* + Offrir du soutien scolaire sur les fondamentaux (mathématiques, français, lecture…) et au plus près des familles vulnérables.
  + Développer des actions de sensibilisation auprès des élèves pour stimuler la motivation, l’envie d’apprendre et qui redonne du sens à l’école, au sein des écoles.

Besoin 2 : Offrir des opportunités d’ouverture aux jeunes défavorisés : culture, sport, sorties avec pour objectif de contribuer à réduire le décrochage scolaire de ces jeunes

* + Proposer une prise en charge **régulière** des élèves hors du temps scolaire sur des activités non-scolaires (sport, culture, sorties) pour favoriser la motivation des jeunes, les ouvrir sur le monde et réduire les risques de décrochage scolaire
  + Être en mesure de **mesurer l’effet de ces actions** sur la confiance en soi et *in fine* sur le maintien dans le système scolaire

Besoin 3 : Ouvrir le champ des possibles et lever les freins psychologiques

* + Lutter contre le décrochage scolaire via des programmes permettant de :
  + Faire prendre conscience aux jeunes de leurs talents et de leur potentiel
  + Faire émerger un projet professionnel ou scolaire
  + Créer de l’envie et de la motivation et redonner du sens aux parcours des collégiens
  + Favoriser des actions de découverte de l’entreprise, de ses métiers et de ses collaborateurs pour ouvrir les possibles

Besoin 4 : Instaurer une relation de confiance entre les parents de jeunes défavorisés et les institutions

* + Proposer des démarches d’aller vers et favoriser l’implication des parents en agissant sur la confiance envers les institutions

**Aide à l’insertion professionnelle des jeunes**

Besoin 1 : Problèmes de confiance en soi, besoin de travailler sur l’estime, aider les jeunes à se projeter dans le futur

* + Proposer des actions valorisant les parcours de la réussite (jeunes des quartiers ayant réussi)
  + Développer une culture professionnelle solide en renforçant l’accompagnement des jeunes vers l’emploi : savoir-être, réseau, codes, mentorat… afin de leur donner la capacité de se projeter en renouant avec le sentiment d’utilité

Besoin 2 : Lever les freins périphériques à l’emploi

* + Développer une offre de logements accessibles aux jeunes à proximité des offres de transport en commun
  + Mobilité : mettre en œuvre des dispositifs facilitant l’accès à des solutions de transport (appli, sur-mesure, plateforme…)

Besoin 3 : Manque de dispositifs de formation adaptés à des jeunes sans diplôme et aux secteurs qui recrutent

* Sensibiliser les jeunes aux métiers qui recrutent notamment en lien avec les entreprises locales
* Développer une offre de formation rapide, « pratique » sur les secteurs en tension

Besoin 4 : Difficultés à trouver un emploi et à le garder

* Accompagner la formation des managers et tuteurs d’entreprise pour faciliter la durabilité de la relation de travail entre les jeunes et leurs employeurs.
* Favoriser les approches disruptives qui prônent l’aller-vers, avec des propositions basées sur les centres d’intérêt des jeunes concernés

## Périmètre géographique

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur la commune de Saint-Avold. Cependant, les candidatures émanant d’associations déjà implantées localement seront privilégiées.

Les projets doivent cibler des publics résidant dans la commune.

## Le financement des projets

Les candidatures présélectionnées dans le cadre du présent AMI seront bénéficiaires d’une campagne de levée de fonds opérée par Metz Mécènes Solidaires auprès des entreprises implantées localement (Moselle Est).

Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du libre choix des entreprises. Par conséquent, la pré-sélection réalisée dans le cadre du présent AMI ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

Fourchette de financement envisageable : entre 10k€ et 30k€ par an, soutien de mécénat social pendant 3 ans (soit au total entre 30k€ et 90k€).

# 2. Critères d’éligibilité à l’AMI



## Les critères de recevabilité

L’AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d’entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général. Il sera demandé aux associations éligibles une attestation sur l’honneur d’intérêt général.

## Critères préalables à l’examen des projets

1 - Complétude des dossiers ;

2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et **sous forme dématérialisée**.

## Critères de sélection

Les **4 critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

* **Pertinence** du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic de la DAT) ;
* **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés) ;
* **Capacité de changement d’échelle et/ou de renforcement qualitatif** de l’action ;
* **Complémentarité** par rapport à l’existant.

Les actions des projets proposés dans le cadre de cet AMI doivent être réalisées durant les trois années de financement. Elles peuvent être identiques sur les trois années ou bien être différentes / progressives.

## Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AMI seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds.

Une phase de dialogue et d’échange avec Metz Mécènes Solidaires sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.

# 3. Modalités de réponse à l’AMI



## La fiche-projet de candidature

La candidature à l’AMI requiert la complétude et le dépôt d’un dossier de candidature présentant l’organisation d’un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique dans la partie 1. Contexte 2) Présentation de la DAT.

A titre d’information, le rapport synthétique de ce diagnostic est consultable sur le site https://metz-mecenes-solidaires.fr/.

Le dossier de candidature est composé d'une **partie générale de présentation de la structure** et d'une **partie spécifique propre au projet** (voir annexe 1 de ce dossier).

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets, il convient de retourner :

* Une seule fois la partie « informations générales » de la fiche projet pour l’ensemble des actions ;
* Un exemplaire de la partie « informations spécifiques » pour chacune des actions proposées.

Les porteurs de projets pourront s’associer et proposer une réponse commune.

La structure porteuse adjoindra en outre, à l’appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

* Le **dernier rapport d'activité de l’association** tel qu’approuvé par le conseil d’administration ;
* Tout **document présentant le projet présenté**, s’il s’agit d’une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan…).

## Modalités pratiques

Les fiches projet de candidature dûment complétées devront être **transmises** **avant le 30/09/2023**, **date de clôture de l’appel à manifestation d’intérêt.**

Les fiches projet et documents complémentaires de candidatures devront être envoyées sous format dématérialisé via l’adresse mail suivante : [**aureliereder@metz-mecenes-solidaires.fr**](mailto:aureliereder@metz-mecenes-solidaires.fr)

Les dossiers feront l’objet d’un examen technique. Metz Mécènes Solidaires se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront **classés au regard des critères** énoncés ci-dessus. Ces projets seront **retenus après validation du Comité de Pilotage**, organe de gouvernance de la démarche DAT, composé de représentants : de Metz Mécènes Solidaires, de la commune de Saint-Avold et de Break Poverty Foundation.

## Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à manifestation d’intérêt auprès de la référente DAT de votre territoire Mme Aurélie REDER à l’adresse ci-dessous :

[aureliereder@metz-mecenes-solidaires.fr](mailto:aureliereder@metz-mecenes-solidaires.fr)

## Procédure et calendrier

L’AMI est ouvert jusqu’au **30/09/2023**.

La sélection sera réalisée courant septembre octobre 2023. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds auprès des entreprises sera réalisée à partir d’octobre/novembre 2023.

Les projets pourront ainsi, en fonction de leurs financements, démarrer à partir de mai/ septembre 2024.

# ANNEXE 1 : Dossier de candidature

*Dossier de candidature à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre de la Dotation d’Action Territoriale*

NOM DE L’ASSOCIATION :

NOM DU PROJET :

**1°) Informations générales sur l’association et le projet porté**

**Mission de l’association :** *veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l’association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** L’association vise l’éveil culturel des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes. |

**Activité :** *veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** En pratique, les employés vont chercher les enfants après l’école, organisent un gouter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minute puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l’association qui assure la pédagogie. La fin de l’atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu’à 19h30. |

**Public visé**: *veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d’âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Le public visé est constitué d’enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Bellevue, QPV le plus peuplé de Nantes mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu’en cas de liste d’attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l’association.   * 29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d’accueil – jusqu’à 78% les soirs après l’école et 17% pendant les vacances) * 34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois) * 20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux |

**Impact actuel sur le territoire :** *veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Au global, en France, le réseau de l’association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d’impact dont les principaux résultats sont les suivants :  Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :   * Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l’association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif * Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture * Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l’association   Quelques éléments d'impact sur les parents :   * Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle * Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l’association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l’association   A Nantes, l’association touche actuellement 150 bénéficiaires. |

**Budget actuel et ressources humaines :** *veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Le budget du réseau national de l’association est de 600 000 €. Le budget de l’antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l’antenne locale nantaise.  La répartition du budget de l’association à Nantes est la suivante :   * Charges de personnel : 112 000 € * Loyer et charges : 35 000 € * Achat d’équipement : 30 000 € * Autres charges : 12 000 €   L’association est financée de la manière suivante :   * 50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents) * 95 000 € de subventions publiques * 8 000 € de subventions d’investissement et mécénat * 36 000 € d’aides à l’embauche   Aujourd’hui l’association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévole. |

**2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de la DAT**

**Objectif DAT :** *veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d’accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l’évaluation d’impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :***   * Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne * Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d’augmenter le pourcentage d’enfants accueillis issus de ces quartiers * Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d’ateliers supplémentaires * Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin |

**Impact visé via le projet DAT :** *veuillez résumer vos principaux objectifs d’impact sur trois ans à travers le projet DAT*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :   * 2019 : 150 bénéficiaires accueillis * 2020 : 200 bénéficiaires accueillis * 2021 : 250 bénéficiaires accueillis * En outre, deux autres objectifs sont fixés :   + Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d’un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)   + Augmenter le pourcentage d’enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d’un taux d’enfants issus de QPV de 25 à 55%) |

**Budget DAT :** *veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre de la DAT dans les 3 ans à venir*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

|  |
| --- |
| ***Exemple :***  1. Le budget total présenté s’élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l’exemple qui suit :   * En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€ * En 2020, l’accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :   + 1 **salarié à 0,5 ETP** (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l’activité : 13 000€ ;   + le **financement de travaux** **d’aménagement du local** qui vont permettre d’accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ; * En 2021, la pleine activité de l’antenne nécessitera notamment :   + 1 **salarié à 0,75 ETP** : 20 000€ ;   + **l’achat** d’un mini-bus qui permettra d’élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;   2. Pour financer ses dépenses, l’association compte faire appel aux financements suivants :   * En 2019 : 2 000€ de DAT/ 3 000€ issus de subventions publiques * En 2020 : 10 000€ de DAT/ 5 000€ issus de subventions publiques * En 2021 : 20 000€ de DAT/ 10 000€ issus de subventions publiques   3. Au total, les financements demandés dans le cadre de la DAT s’élèvent à 32 000€. |

**Besoins en matière de mécénat de compétences :** *veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s’il s’agit d’un besoin ponctuel ou structurel*

|  |
| --- |
| *A compléter* |

**Implication de l’entreprise possible dans le projet associatif :** *veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. visite d’entreprise, implication collaborateurs en bénévolat, co-costruction de projets communs)*

|  |
| --- |
| *A compléter* |